

ÉVÈNEMENTS et INFORMATIONS à LA GRANDE-VERRIERE

AVRIL 2017

Samedi 1er Avril 2017 : « LA MORVANDELLE » Cyclo sportive

- départ Place de la Mairie-

13H00 Jean-Paul Garde 135km (dénivelé 2000m)

13H10 Denis Jusseau 104km (dénivelé 1800m)

13H20 Charly Bérard 53km (rando)

Au profit de l'Association "AIDONS LES ENFANTS MALADES" – renseignements 06.19.54.92.30-

Email : lamorvanelle71@gmail.com et sur le site www.mairie.grande.verriere.fr

-Remise des prix à 18h00 Place de la Mairie-

Le PONEY CLUB DE VERRIERE, situé au lieu-dit « Mardor », vous propose :

- **Dimanche 2 Avril 2017 : Epreuve de dressage** (cavaliers du poney club)

Entrée libre, à partir de 13h jusqu'à 17h environ.

- **Vacances Scolaires Avril 2017 : Equitation**

Les Mercredis 19 et 26 avril et les Vendredis 21 et 28 avril : accueil à la séance

-Activité initiation enfant : de 11h15 à 12h (2 à 6 ans)

-Activité initiation : de 9h à 11h et de 13h15 à 15h15 (à partir de 7 ans)

(Initiation – perfectionnement – balade à cheval...)- Tout âge, Tout niveau (12€ à 18€ la séance)

Pour les autres périodes de congés scolaires (Zones B et C),

et pour informations ou réservations s'adresser à Mme Sophie LETENDARD - TEL 06 15 12 23 13

Samedi 8 Avril 2017 : 3ème BOURSE d'échanges de Minéraux,

Fossiles et micro-montures- Salle du Colonel Lévêque Autun- organisé par le GERGAM-

Mardi 11 Avril 2017 : LUDOBUS 9h30 à 11h30

-salon convivial de la mairie- accès libre- renseignements au 03.85.52.47.35.

Mardi 25 Avril 2017 : Réunion mensuelle des aînés –

14h salon convivial de la Mairie

Samedi 29 Avril 2017 de 10h à 17h30 à l'hexagone – AUTUN –

JOURNÉE DU CONSEIL À L'HABITAT – Entrée libre/conseils gratuits/
sans engagement - (Architecture, financements, urbanisme, domotique...)
plus d'infos sur www.grandautunoismorvan.fr

Dans le voisinage, au Mont Beuvray, d'avril à novembre 2017 :

le 1^{er} dimanche du mois à 11h : Visite commentée : « L'OBJET DU MOIS »

En compagnie d'un archéologue, découvrez un des 1500 objets du musée

Plus d'informations sur www.bibracte.fr ou au 03.85.86.52.35

Pour mémoire : votre première entrée payante au Musée vous donne droit au LAISSER-PASSER qui vous permet de revenir gratuitement au Musée pendant tout le reste de la saison d'ouverture. (pensez-y !)

ÉVÈNEMENTS et INFORMATIONS à LA GRANDE-VERRIERE

AVRIL 2017

INFORMATIONS

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Mardi 18 avril au Vendredi 21 avril 2017

RAPPEL

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens de la commune atteignant l'âge de 16 ans entre le 1^{er} AVRIL 2017 et le 30 JUIN 2017 doivent se faire recenser à la Mairie. Une fiche individuelle d'inscription sera à remplir par la personne recensée

Pièces à fournir : CARTE D'IDENTITÉ / LIVRET DE FAMILLE / JUSTIFICATIF DE DOMICILES DES PARENTS datant de moins de 3 mois

POUR MEMOIRE

Vente de cartes de pêches à la Mairie de La Grande-Verrière.

Heures d'ouverture : lundi 9h-12h / mardi et jeudi 9h-17h30 / vendredi 9h-16h30

RAPPEL : En raison du lundi 17 avril Férié, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mardi 18 Avril 2017 mêmes horaires

INFORMATION DECHETTERIE

Le dépôt des déchets à la décharge du Crot-au-Meunier est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017

Pour procéder à l'élimination des déchets autres que les ordures ménagères et emballages ménagers recyclables, **les habitants ont accès aux déchèteries communautaires.**

Celles-ci sont au nombre de quatre :

La Celle en Morvan, Reclesne, Etang sur Arroux, Autun

Elles sont gratuites pour les particuliers
et payantes (montant forfaitaire) pour les professionnels

POUR RAPPEL : article R.632-1 du code pénal : abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé, contravention de 2^{ème} classe - article R.635-8 du code pénal : infraction prévue à l'article R.632-1 du code pénal commise à l'aide d'un véhicule, contravention de 5^{ème} classe – article R.644-2 du code pénal : dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage, contravention de 4^{ème} classe – article L541-3 du code de l'environnement, lorsque des déchets sont abandonnés ou gérés contrairement aux prescriptions l'autorité titulaire du pouvoir de police doit intervenir selon une procédure prévue.